



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.2

N° de la demande : 2012-2125
Demande : B.3.2 – Modification de la fenêtre d'application
Produit : Fongicide Astound
Numéro d'homologation : 29648
Matière active (m.a.) : Cyprodinil + fludioxonil
N° de document de l'ARLA : 2304323

But de la demande

La présente demande vise à prolonger le délai d'application du fongicide Astound (n° d'homologation : 29648). Le fongicide Astound, qui contient du cyprodinil et du fludioxonil, est homologué pour un emploi sur le canola pour la suppression de la pourriture (*Sclerotinia sclerotiorum*). Actuellement, son application s'effectue au stade de bourgeonnement de 20 à 30 %. La fenêtre d'application doit être élargie à un stade de bourgeonnement allant de 20 à 50 %.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Le demandeur a fourni des données sur les résidus de fludioxonil et de cyprodinil dans le canola provenant d'essais en champ à l'appui de la demande de prolongation de la fenêtre d'application du fongicide Astound d'un bourgeonnement de 20 à 30 % à un bourgeonnement de 20 à 50 %. Dans le cadre de cette requête, on a réévalué des données déjà examinées provenant d'essais en champ réalisés dans et sur le canola avec du fludioxonil et du cyprodinil. Les changements apportés à l'étiquette du fongicide Astound afin de modifier la fenêtre d'application ne devraient pas accroître l'exposition alimentaire aux résidus de fludioxonil ou de cyprodinil. Les résidus de fludioxonil à la LMR établie de 0,01 ppm et les résidus de cyprodinil à la LMR proposée de 0,02 ppm (en cours de promulgation) dans et sur le colza (canola) ne présenteront de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune donnée supplémentaire d'évaluation environnementale n'est requise pour appuyer la modification de la fenêtre d'application du fongicide Astound sur le canola.

Évaluation de la valeur

Une demande d'exemption de données a été présentée pour la prolongation de la fenêtre d'application pour la suppression de la pourriture de la tige *Sclerotinia* sur le canola. On a jugé que la justification fournie concernant l'efficacité et la sécurité pour les cultures est acceptable afin de prolonger la fenêtre d'application jusqu'au stade de bourgeonnement de 50 % (BBCH 65).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné les données présentées à l'appui de la prolongation de la fenêtre d'application du fongicide Astound et juge que cette prolongation est acceptable.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.